30/09/2021

Fonds de droit français

GAN EUROSTRATEGIE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 9

5. Certification du commissaire aux comptes 15

6. Comptes de l'exercice 20

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN EUROSTRATEGIE

Code ISIN : FR0007020003

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FIA " Actions des pays de la zone euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis).

Indicateur de référence : MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Les marchés des actions des pays de la zone euro constituent l'univers d'investissement privilégié. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
Le FIA respecte les conditions d'éligibilité aux contrats d'assurance-vie dits "DSK" dont le détail figure dans le prospectus.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

Des produits de taux pourront être utilisés dans une limite de 30% de l'actif net en contrepartie d'opérations de prises en pension.

Le FIA pourra détenir jusqu'à 40% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 10% en FIA de droit français afin de diversifier le portefeuille.

Le FIA pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum de 20% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie le FIA pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le FIA pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 130% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

13 décembre 2020

- Mise à jour réglementaire SFTR impliquant l'insertion de nouvelles dispositions telles que mentionnées dans l'Instruction AMF mise à jour au 18 avril 2015 touchant les instruments TRS et les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres ; et

- Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.

11 février 2021

- Mise à jour des performances 2020 ; et
- Mise à jour réglementaire ***Disclosures*** ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088), impliquant l'introduction des risques de durabilité.

10 mars 2021

- Mise à jour règlementaire *Disclosures* ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088) (fonds catégorisation « article 6 »).

3. RAPPORT DE GESTION

SEPT 20

Les marchés se sont repliés au mois de septembre, rattrapés par les incertitudes (S&P 500 -3.4%, MSCI Euro -2%). Sur le front sanitaire, l'épidémie continue de se propager dans le monde avec un bilan qui ne cesse de se détériorer. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés et s'attend désormais à une récession un peu moins violente qu'anticipée auparavant dans la zone euro en 2020 (-8% vs -8.7% prévu en juin). La tension est montée d'un cran ces derniers jours, suite au projet de loi présenté par le gouvernement britannique contredisant le traité encadrant le Brexit. Aux Etats-Unis, les incertitudes dominent sur la scène géopolitique, avec une nouvelle montée des tensions sino-américaines. En outre, la FED a indiqué ne pas anticiper d'inflation susceptible de nécessiter un relèvement des taux d'intérêt avant au moins 2023. Sur les marchés européens, bonne performance des secteurs RETAIL (+2.9%), AUTO (+2.2%) et SANTE (+1.3%). La pire performance est enregistrée par le secteur BANQUES (-10.7%) impacté par la macro-économie et l'enquête des « FinCEN Files ». Le secteur HOTEL&LOISIRS (-5.1%) continue d'être pénalisé par la crise sanitaire et la résurgence du Covid-19 en Europe.

OCT 20

Le mois d'octobre termine sur une baisse du MSCI Europe de 5,3%, ce qui efface tout le terrain gagné depuis fin mai. Alors que le mois de septembre avait souffert des mesures de couvre-feu prises par de nombreuses villes en Europe, la dégradation plus rapide que prévu de la situation sanitaire a contraint certains Etats à prendre des mesures de confinement au niveau national. L'explosion des cas de contaminations et le durcissement des contraintes affecteront les économies. Tous les indices pays en Europe ont clôturé le mois en baisse : MSCI Euro (-6.0%), CAC 40 (-4.4%), FTSE 100 (-4.9%), DAX (-9.4%). Avec une visibilité réduite et à la veille des échéances US (élection présidentielle) et UK (négociations Brexit), les investisseurs ont réduit leurs positions sur les marchés dans cet environnement anxiogène. Sur le mois, les valeurs défensives et cycliques ont évolué en ordre dispersé avec de bonnes performances du secteur des Loisirs (+2%), Banques (+0.7%), Utilities (-2.1%), Telecom (-2.3%), tandis que la Technologie (-11%), la Pharmacie (-7.5%) et l'Assurance (-7%) contre-performaient.

NOV 20

Rebond spectaculaire des marchés financiers en novembre avec des performances record. Le MSCI Euro s'adjuge + 17.5%. Le Dow Jones franchit quant à lui le seuil des 30 000 points, un record historique. Les marchés ont profité des résultats des élections américaines, victoire de Joe Biden, et de l'annonce des résultats préliminaires de Phase III positifs sur un vaccin contre la Covid-19 de la part de Pfizer et BionTech, mais aussi des annonces de Moderna et d'Astrazeneca. Tous les secteurs ont clôturé en territoire positif. Le mois de novembre a donc été marqué par un rallye des valeurs cycliques dopées par les perspectives d'approbation d'un vaccin et l'anticipation de la réouverture des économies. Le secteur PETROLE & GAS (+30.6%) se hisse en tête du STOXX. Le cours du Brent a augmenté de +27.0% sur le mois à 47.59$/bbl. Les BANQUES (+30.2%) surperforment le STOXX pour les mêmes raisons qui ont déclenché une forte rotation vers des secteurs sensibles à la reprise économique. En outre, des perspectives macro-économiques plus optimistes ont alimenté l'espoir que les banques puissent recommencer à verser des dividendes à un moment donné en 2021. L'AUTO (+21.9%) fait partie des secteurs les plus performants sur le mois. Sa performance sur l'année est désormais positive, avec une hausse de plus de 90% depuis le creux du mois de mars. Logiquement les secteurs défensifs ont été pénalisés : UTILITIES (+10.6%), SANTE (+6.1%), TELCO (+11.9%) sous-performent le marché.

DEC 20

Après le rebond spectaculaire du mois de novembre, décembre aura été marqué par une hausse modérée sur les trois premières semaines, avant de craquer le 21 décembre sous le poids des inquiétudes liées à la nouvelle variante du virus (dans des volumes étoffés). Cette prudence n'aura été que de courte durée car le marché s'est vite ressaisi et a regagné en deux séances une grande partie du terrain perdu, rassuré par les propos de l'OMS et des groupes de pharmacie sur l'efficacité de leurs vaccins. Le MSCI Euro enregistre donc une performance mensuelle modeste (+1,6%), profitant du lancement des campagnes de vaccinations, de la signature par Donald Trump d'un plan de relance de 2.300Mds$ (1.880Mds€) et de l'annonce d'un accord entre l'UK et l'UE dévoilé au moment de Noël concernant le Brexit. Une fois de plus, les secteurs cycliques ont surperformé, on notera aux premières places les Matériaux de Base, les Voyages et Loisirs, la Consommation Discrétionnaire, l'Auto, la Technologie dans l'optique de la reprise grâce aux vaccins et les secteurs défensifs en bas de classement : les Télécommunications, la Consommation Courante, et la Santé

JAN 21

Le mois de janvier a débuté l'année avec une forte hausse dès la première semaine (+3%), mais cet élan a été interrompu par la menace des différents variants qui a contraint de nombreux pays à se reconfiner. Les craintes au niveau macroéconomique ont donc ressurgi, puis se sont concrétisées en Europe comme en témoigne la détérioration des indicateurs de bonnes surprises. Sur les US et en Chine, les données indiquent une certaine stabilité. Dans ce contexte, la proposition par Biden du plan de relance de USD1.9bn et les propos rassurants de Powell sur le tapering n'auront pas suffi pour permettre au marché de se redresser. A cela, s'est ajoutée une perturbation historique au cours de la dernière semaine, liée à l'intervention massive des particuliers sur les marchés des options et sur les actions, en privilégiant les titres les plus vendus à découvert. Cette stratégie a pris de court les hedges funds qui ont dû réduire massivement leurs shorts, encaissant par la même des pertes significatives. Finalement, les principaux indices terminent le mois en recul (S&P 500 : - 1%, MSCI Euro : - 1,6%, CAC 40 : - 2,7%). D'un point de vue sectoriel, les télécommunications, la technologie et les matières premières s'adjugent respectivement +3,3%, +3,2% et +2,4%. Au contraire des secteurs des assurances, des transports et loisirs et du HPC qui abandonnent respectivement -5,1%, -4% et -3,5%.

FEV 21

Performance positive du MSCI Euro / Europe (+4,06% / +2,4%) au cours du mois de février. Les marchés financiers sont partagés entre le succès des campagnes de vaccination et les craintes liées à la hausse des taux longs, en particulier aux Etats-Unis. L'espoir de la reprise économique engendre une accélération de l'inflation et incite les banques centrales à adopter une politique moins accommodante. Sur le front économique, les chiffres sont plutôt rassurants, le PIB de la zone euro au T4 est ressorti à -0.7% vs un consensus à -0.9% et le PMI manufacturier préliminaire de février ressort à 57.7 contre 54.8 précédemment. Après 5 mois passés en territoire négatif, l'inflation dans la zone euro est redevenue positive en janvier, à +0.9% en rythme annuel. Parmi les éléments flagrants, le rendement du 10 ans américain a progressé de +34bps à 1,40% sur le mois avec les craintes de retour d'inflation aux Etats-Unis. Le rallye des matières premières, entamé début novembre, a continué sa course, avec l'acier qui a progressé de +12,6% en février, le cuivre +10,5% et le Brent +18,3% pour atteindre 66.13$. La saison des publications des résultats annuels bat son plein. Les sociétés européennes ont publié des bénéfices supérieurs aux attentes du consensus dans quasiment la majorité des cas et dans près de 2/3 des cas pour les entreprises du S&P 500. Tous les regards sont tournés vers les guidances 2021 émises par les entreprises pour évaluer la vigueur de la reprise. La franche accélération du 10 ans US a inquiété les investisseurs, justifiant des prises de bénéfices sur les titres à duration longue. La thématique inflationniste est devenue prépondérante, alimentant la poursuite de la rotation sectorielle au profit des valeurs dites « value ». Le mois de février a été marqué par la vigueur de la rotation sectorielle : Loisirs&Tourisme+15,6%, Banques +15,5%, Matériaux de Base +12,1%. A l'inverse les secteurs à longue duration ont été directement impactés par la hausse des taux longs : HPC -6,9%, Utilities -6%, Agroalimentaire Boissons -3,4%.

MAR 21

Le mois de mars a connu une forte hausse de l'indice MSCI EURO (+5.6%), profitant de rebonds successifs de faibles ampleurs. Une fois de plus, les investisseurs se sont focalisés sur les chiffres économiques et ont suivi avec attention les propos des banquiers centraux. L'économie européenne a profité d'une bonne dynamique dans le manufacturier et d'une résistance plus soutenue que prévu dans les services, en dépit des mesures de restrictions renouvelées. La BCE a su calmer les craintes du marché en maintenant sa politique monétaire actuelle mais en s'engageant sur un rythme plus rapide d'achats de dettes de manière à favoriser une baisse des taux longs. Au niveau des secteurs, la rotation a été moins marquée que les mois précédents : les secteurs cycliques restent aux premières places (Matériaux de construction +10.10%, Consommation discrétionnaire +9.55%), mais 2 des 5 meilleures performances reviennent à des secteurs défensifs (Télécommunication +9.06%, Consommation de base +7.8%). En bas de tableau, on retrouve le secteur des technologies de l'information (-+5.59%), et l'énergie (+2.82%). Concernant les valeurs, l'auto est bien représentée avec 4 des 10 meilleures performances du MSCI EURO (VW, Porsche, BMW, et Stellantis). Arcelor et Henkel AG figurent dans le top 10. On notera les fortes baisses de Neste OYJ (-16.2%) et de Adidas (-7.9%).

AVR 21

L'indices MSCI Euro (+2.1%) a poursuivi sa progression pour ce mois d'avril porté à la fois par l'avancement des campagnes de vaccination à travers le monde et les plans de relance américains et européens qui continuent d'émerger. Le marché profite également des premiers chiffres de croissance du PIB au 1er trimestre qui ressortent supérieurs aux attentes, notamment aux US, et par le démarrage de la saison des publications de résultats trimestriels qui s'avèrent jusque-là en moyenne au-dessus des attentes du consensus. Les prévisions de croissances ont été revues à la hausse par le FMI en début de mois qui table désormais sur une croissance mondiale de +6% en 2021 contre 5.5% précédemment et +4.4% en 2022. Aux USA, le PIB a augmenté de 6.4% au 1er trimestre 2021 en rythme annualisé, le plus élevé depuis 1984. Regain de l'inflation sur les prix à la production à la suite de la dynamique de croissance positive aux Etats-Unis et en Chine. En Europe, les réactions aux publications ont été contrastées, certaines sociétés clôturant dans le rouge en dépit de chiffres supérieurs aux attentes, dans ce contexte les évolutions sectorielles se sont faites de manière dispersée. Parmi les secteurs les plus en hausse nous trouvons le Commerce « Retail » (+6.7%), les Consommations Courantes (+5.5%), les Voyages et Loisirs (+4.48%), l'Immobilier (+4.17%) et les Ressources de Base (+3.4%). A l'opposé, les

secteurs qui ont été le plus affectés sont l'Automobile (-4.7%), l'Energie (-3.47%) enfin les secteurs l'Assurance (-2.9%) et les Télécoms (-0.33%) reculent sur le mois d'avril.

MAI 21

Le MSCI EURO a poursuivi sa progression entamée en début d'année et affiche un 4e mois consécutif de hausse (+2.6%). Cependant, ce mois a été plus volatil que les précédents.

En mai, les investisseurs ont porté une attention particulière à l'évolution des prix, à la suite de la publication du CPI d'avril à 4.2% yoy (vs 3.6% est.), qui a fait ressortir de fortes hausses pour les composantes Energie (25%) et véhicules d'occasion (21%). Sur le mois, l'indicateur de surprise sur l'inflation a doublé, passant de 35 à 70 aux US : c'est un niveau qui n'avait jamais été constaté ! La hausse du prix des matières premières, les pénuries de composants et de main-d'œuvre, la hausse des prix de l'immobilier…constituent une menace potentielle de hausse des prix durables. Pour autant, Jérôme Powell a clairement indiqué que le temps n'était pas venu de parler de réduction des achats d'actifs.

En ce qui concerne les autres indicateurs économiques, on a pu constater qu'ils ne s'étaient quasiment pas écartés des attentes des économistes aux US alors que les chiffres continuent de surprendre positivement en Europe et de se détériorer en Chine.

Le marché a été aidé aussi par le président Joe Biden qui a présenté un projet de budget ambitieux pour « réinventer » l'économie américaine, avec plus de USD6000Mds de dépenses.

Dans ce contexte de réouverture et de débat sur l'inflation, les évolutions boursières sectorielles en Europe se sont faites de manière dispersée. Les secteurs les plus en hausse ont été ceux liés à la consommation (discrétionnaire, +4.6%, et de base, +3,8%) et le secteur financier (+3.8%). A l'opposé, les secteurs les plus affectés ont été l'immobilier (-1.6%) et le secteur des technologies de l'information (+0.2%).

JUIN 21

Le MSCI Euro a poursuivi sa progression régulière entamée en début d'année et affiche un 5ème mois consécutif de hausse (+0.9%). Depuis le début de l'année, le MSCI Euro affiche maintenant une progression de 16.4%. Sur le mois, l'indicateur de 'surprise sur l'inflation' est au plus haut aux US et reste sur des niveaux élevés en Europe. Au niveau macro-économique, les chiffres n'ont pas apporté de surprises majeures aux US alors qu'ils se maintiennent sur des niveaux élevés en Europe et qu'ils continuent de décevoir en Chine. La hausse des cas de contamination au variant delta a été suivie de près mais la situation n'a pas été jugée suffisamment problématique pour modifier les attentes du marché et peser sur les indices boursiers. La nouvelle du mois est sans doute le discours de la FED qui a changé lors de sa dernière réunion. En effet, la Fed vient de faire le premier pas vers le tapering en commençant à discuter de celui-ci. Malgré cela, l'US 10Y a atteint un plancher à 1,35% ce mois-ci, tandis que le S&P 500 a atteint de nouveaux records. Avec des taux bas et en légère baisse en juin, les valeurs défensives trônent aux premières places du classement des secteurs les plus performants : on y retrouve la santé (+6.8%) et les technologies de l'information (+4.4%). En bas de tableau, nous avons le secteur de la finance (-2.4%) et les services aux collectivités (-1.9%). Au cours du mois, les positions en ASML et Dassault Systèmes ont été allégées et les positions en SAP et Flutter Entertainment ont été initiées.

JUIL 21

6ème mois consécutif de hausse pour les marchés européens avec une progression du MSCI Euro de +1.1% porté par une nouvelle saison de résultats supérieurs aux attentes du consensus. Seul vent contraire pour les marchés - matérialisé en milieu de mois par un sell-off (-2.3% sur la séance du 19 juillet) - la forte propagation du variant Delta qui pourrait ralentir la reprise économique.

En Europe, cela n'a pas, à ce stade, affecté la trajectoire de reprise robuste de la croissance, notamment pour la commission européenne qui a revu à la hausse sa prévision pour la zone euro pour 2021 à +4.8% (vs +4.3% avant) et pour 2022 à +4.5% (vs 4.4% avant). La commission estime que l'inflation devrait être limitée à +1.9% cette année, et à +1.4% en 2022. De son côté, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés sur le mois malgré la révision à la hausse de son objectif d'inflation à 2% à moyen terme avec une marge de manœuvre pour le dépasser. Christine Lagarde a précisé que les rachats d'actifs se poursuivraient tant que la crise Covid le nécessitera et jusqu'à mars 2022 au moins. Les données préliminaires d'inflation en zone euro donnent +2.2% en juillet (vs cons +2.0%) après +1.9% au mois de juin. Sur la même période, l'inflation de base (hors énergie & produits alimentaires) est restée stable à +0.9% et à +0.7% en excluant en plus le tabac et l'alcool. La croissance de la zone euro au T2 est ressortie à +2.0% qoq et à +13.7% yoy (vs +1.5% qoq et +13.2% yoy pour le consensus). Après les banques américaines qui en ont obtenu l'autorisation depuis la fin juin, la BCE autorise désormais les banques européennes à verser des dividendes ou réaliser des rachats d'actions à l'issue de la période de restriction qui s'achèvera fin septembre. En Europe, seuls 3 secteurs sur 11 affichent une performance mensuelle négative au cours du mois, avec le secteur de l'énergie (-3.2%) comme plus forte sous-performance pénalisé par le contexte macroéconomique. Inversement, les meilleures performances sont les performances du secteur des technologies de l'information (+5.6%) porté par le segment des logiciels : Sinch AB (+20.8%), Nemetschek SE (+15,4%), et des matériaux (4.5%) porté par des publications records : ArcelorMittal (+13.6%), Anglo American (+11.1%). Dans ce contexte nous avons allégé notre position en St-Gobain au profit de Phillips NV.

AOU 21
7e mois consécutif de hausse pour les marchés actions en août avec une progression du MSCI Euro de +2,6% par suite des bonnes publications de résultats des sociétés, et ceci malgré, d'une part, les doutes qui planent autour de la croissance chinoise, avec un ralentissement économique provoqué par les multiples directives du gouvernement et la propagation du variant delta, et d'autre part, la probabilité croissante d'une réduction progressive du stimulus monétaire aux Etats-Unis. En effet, les minutes de la dernière réunion du FOMC ont montré qu'un consensus se dégageait autour de la réduction progressive des achats d'actifs. J. Powell, le président de la Fed, a soutenu que la baisse des rachats d'actifs n'entrainerait pas forcément une hausse des taux à court terme et a réitéré que le niveau élevé d'inflation ne devrait être que temporaire, calmant ainsi les inquiétudes des investisseurs. Enfin, en Chine, le président Xi Jinping a continué à imposer de nouvelles mesures règlementaires qui avaient déjà impactées le secteur du soutien scolaire privé et des jeux vidéo en ligne. Il a évoqué notamment la nécessité d'une « prospérité commune » et a annoncé des plans pour réglementer et redistribuer les richesses excessives, provoquant ainsi des baisses marquées sur les valeurs du luxe. D'un point de vue sectoriel, la technologie signe la meilleure performance sur la période tandis que les secteurs exposés à la Chine, notamment le secteur du luxe, accusent les plus forts replis.

SEPT 2021
Après 7 mois consécutifs de hausse, les indices S&P 500 et MSCI Euro enregistrent une performance négative (-4,1% et -3,2%). Les doutes continuent de planer autour d'une l'inflation durable dans un contexte où les prix de l'énergie et du fret dépassent des records. Les banques centrales adoptent désormais un ton plus soutenu à travers le « Tapering » (réductions progressives du montant des achats d'actifs sur les marchés), réductions qui devraient être annoncées d'ici la fin d'année. En Chine, la situation financière d'Evergrande a occupé les devants de la scène au cours du mois de septembre. Avec 300 milliards de dollars de dettes, il est considéré comme le promoteur immobilier le plus endetté du marché chinois. En Europe, l'inflation a continué d'accélérer à 3% en août. Malgré la hausse des prix qui menacent leur pouvoir d'achat, les consommateurs restent optimistes. Aux États-Unis, Le PMI composite a baissé à son plus bas niveau en un an (54,5), la production industrielle a ralenti en août (0,4% contre 0,8% en Juillet) et l'amélioration sur le marché du travail s'est ralentie avec 235 K emplois créés en août vs 943 K en juillet. Sur le marché des actions européennes, les secteurs cycliques et les financières ont le mieux performé en ce mois de septembre. Il s'agit plus précisément du secteur de l'énergie (+9,8%) porté par la hausse du prix du baril de pétrole (+7,6%) sur le mois, des banques (+3,67%) et du tourisme & loisirs (+2,64%). En bas de tableau, on retrouve les secteurs de l'immobilier (-8,6%), des services aux collectivités (-8,6%) et des produits de base (-8,4%).

La VL du 30/09/2020 est de 2051.98€ et celle du 30/09/2021 est de 2718,88€. La performance du fonds part D sur la période est de +33.57% contre +30.06% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	3 018 700,72	3 301 862,04
ESKER SA		3 260 452,32
ADIDAS NOM.	415 267,46	853 288,10
ENVEA SA		1 072 779,14
ESSILORLUXOTTICA	470 392,03	359 573,42
UNILEVER NV		755 910,40
STELLANTIS NV	536 999,53	
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	535 735,77	
SAP SE	519 591,23	
ASML HOLDING NV	317 088,55	191 176,36

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

ARTICLE 6 (SFDR)

- Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.
- Cet OPCVM reste néanmoins exposé à des risques de durabilité. Ces risques de durabilité sont intégrés dans les prises de décisions en matière d'investissement et le suivi des risques.
- « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.
Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

GESTION DES LIQUIDITÉS

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.
Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

GESTION DES RISQUES

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

EFFET DE LEVIER

Néant.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de

la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GAN EUROSTRATEGIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP GAN EUROSTRATEGIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GAN EUROSTRATEGIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2021 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2021	30/09/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**46 324 055,53**	**36 959 516,21**
Actions et valeurs assimilées	**45 449 110,18**	**35 828 007,49**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 449 110,18	35 828 007,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**874 945,35**	**1 131 508,72**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		284 914,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	874 945,35	846 594,14
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**24 134,22**	**18 899,00**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	24 134,22	18 899,00
COMPTES FINANCIERS	**7 679,15**	**32 581,91**
Liquidités	7 679,15	32 581,91
TOTAL DE L'ACTIF	**46 355 868,90**	**37 010 997,12**

PASSIF

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 296 811,48	35 148 383,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 289 193,49	1 338 181,33
Report à nouveau (a)	44,80	100,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 194 416,21	25 919,53
Résultat de l'exercice (a,b)	368 293,58	340 282,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**46 148 759,56**	**36 852 867,20**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**166 471,78**	**158 129,92**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	166 471,78	158 129,92
COMPTES FINANCIERS	**40 637,56**	
Concours bancaires courants	40 637,56	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**46 355 868,90**	**37 010 997,12**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		156,87
Produits sur actions et valeurs assimilées	789 606,11	702 769,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**789 606,11**	**702 926,60**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 203,16	1 140,71
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 203,16**	**1 140,71**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**788 402,95**	**701 785,89**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	417 626,13	359 615,16
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**370 776,82**	**342 170,73**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 483,24	-1 888,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**368 293,58**	**340 282,28**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger**
  - Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours du jour de valorisation
NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.
  - Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

=> Dernier cours du jour de valorisation
  - Valeurs négociées dans la zone Amérique

=> Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du FIA ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- **Titres non négociés sur un marché réglementé**
  - Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
  - Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché.

- **Titres et actions d'OPC**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Titres de créances négociables**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré**
  - La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
  - Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **Opérations à terme ferme et conditionnelles**
  - Les contrats à terme fermes sur les marches dérivés actions sont évalués au cours de compensation du jour.
  - Les contrats à terme fermes sur les marches dérivés taux sont évalués au cours de compensation de la veille.
  - Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
  - Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres**
  - Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

  - Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

  - Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**
  - **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
  - **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
  - **Pour les swaps**
    - Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

    - Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

- **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons courus.

- **Méthode de comptabilisation des frais**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA;
- des commissions de mouvement facturées au FIA;

Pour les frais courants effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document D'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum 1,00% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Futures et options : max 2€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au FIA.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GAN EUROSTRATEGIE	Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.	Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**36 852 867,20**	**39 108 306,05**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	731 690,45	977 413,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 091 281,30	-2 522 987,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 653 735,50	1 407 125,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-360 319,48	-1 336 592,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17 875,00	20 720,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-38 241,32	-63 447,03
Différences de change	-570,67	-318,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 347 560,83	-320 366,50
Différence d'estimation exercice N	*12 759 896,62*	*6 412 335,79*
Différence d'estimation exercice N-1	*-6 412 335,79*	*-6 732 702,29*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		-6 020,00
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		*-6 020,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-335 333,47	-753 136,71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	370 776,82	342 170,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**46 148 759,56**	**36 852 867,20**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							7 679,15	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							40 637,56	0,09
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 679,15	0,02								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	40 637,56	0,09								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	5 620,06	0,01	2 059,09					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	24 134,22
TOTAL DES CRÉANCES		**24 134,22**
DETTES		
	Achats à règlement différé	128 382,35
	Frais de gestion fixe	38 089,43
TOTAL DES DETTES		**166 471,78**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-142 337,56**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	286,336	731 690,45
Parts rachetées durant l'exercice	-1 272,566	-3 091 281,30
Solde net des souscriptions/rachats	-986,230	-2 359 590,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 973,420	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	417 626,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	44,80	100,31
Résultat	368 293,58	340 282,28
Total	**368 338,38**	**340 382,59**

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	368 323,21	340 335,37
Report à nouveau de l'exercice	15,17	47,22
Capitalisation		
Total	**368 338,38**	**340 382,59**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	16 973,420	17 959,650
Distribution unitaire	21,70	18,95
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	58 446,42	67 865,98

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 289 193,49	1 338 181,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 194 416,21	25 919,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**6 483 609,70**	**1 364 100,86**

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 483 609,70	1 364 100,86
Capitalisation		
Total	**6 483 609,70**	**1 364 100,86**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net en EUR	44 305 002,28	40 131 981,01	39 108 306,05	36 852 867,20	46 148 759,56
Nombre de titres	21 061,883	19 896,128	18 722,189	17 959,650	16 973,420
Valeur liquidative unitaire	2 103,56	2 017,07	2 088,87	2 051,98	2 718,88
+/- values nettes unitaire non distribuées		84,17	74,75	75,95	381,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	75,21				
Distribution unitaire sur résultat	17,32	47,78	41,28	18,95	21,70
Crédit d'impôt unitaire			5,432	3,835	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	11,23				

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 038	553 928,40	1,20
ALLIANZ SE-REG	EUR	7 149	1 392 911,16	3,02
BASF SE	EUR	13 084	861 581,40	1,87
BAYER	EUR	10 133	476 301,67	1,03
BEIERSDORF AG	EUR	358	33 458,68	0,08
CONTINENTAL AG O.N.	EUR	1 876	177 826,04	0,38
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	EUR	14 777	1 133 691,44	2,45
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 971	276 925,50	0,60
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	9 915	540 169,20	1,17
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	48 128	837 234,69	1,82
E.ON AG NOM.	EUR	14 172	149 769,70	0,32
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	1 409	38 423,43	0,08
FRESENIUS	EUR	3 504	145 538,64	0,31
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	414	33 194,52	0,07
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	17 238	612 379,95	1,33
KNORR-BREMSE AG	EUR	423	39 186,72	0,08
MERCK KGA	EUR	435	81 627,75	0,18
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 894	448 688,60	0,98
SAP SE	EUR	12 855	1 502 492,40	3,25
SIEMENS AG-REG	EUR	6 190	878 484,80	1,91
SIEMENS ENERGY AG	EUR	11 774	273 510,02	0,59
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	1 969	381 277,16	0,82
VONOVIA SE	EUR	5 801	301 071,90	0,66
TOTAL ALLEMAGNE			**11 169 673,77**	**24,20**
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	6 637	326 175,37	0,71
KBC GROUPE	EUR	555	43 312,20	0,09
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	1 356	131 260,80	0,29
TOTAL BELGIQUE			**500 748,37**	**1,09**
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 632	149 708,16	0,33
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	38 056	217 566,15	0,47
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	237 441	744 733,70	1,62
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 919	208 882,70	0,45
IBERDROLA SA	EUR	66 289	575 653,68	1,24
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	1 669	36 300,75	0,07
TELEFONICA	EUR	57 645	233 289,32	0,51
TOTAL ESPAGNE			**2 166 134,46**	**4,69**
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	2 984	181 367,52	0,39
NESTE OYJ	EUR	6 525	319 529,25	0,70
NOKIA (AB) OYJ	EUR	50 490	240 281,91	0,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAMPO OYJ A	EUR	968	41 536,88	0,08
TOTAL FINLANDE			**782 715,56**	**1,69**
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	7 407	852 545,70	1,85
AIR LIQUIDE	EUR	434	60 143,72	0,13
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	4 684	649 108,72	1,40
AXA	EUR	32 839	790 927,32	1,72
BALYO SA - PROMESSES	EUR	72 239	98 100,56	0,21
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	43 994	1 201 036,20	2,60
BNP PARIBAS	EUR	13 534	750 324,96	1,63
CREDIT AGRICOLE	EUR	22 087	263 851,30	0,57
DANONE	EUR	6 832	403 429,60	0,88
DASSAULT SYST.	EUR	9 327	424 052,06	0,92
EDENRED	EUR	5 852	272 878,76	0,60
ESKER SA	EUR	2 465	650 760,00	1,41
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 113	515 201,50	1,12
HERMES INTERNATIONAL	EUR	356	425 954,00	0,92
KERING	EUR	825	508 200,00	1,10
L'OREAL	EUR	1 521	542 768,85	1,18
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	2 350	838 597,50	1,81
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 582	2 221 198,20	4,81
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	2 819	374 363,20	0,81
PERNOD RICARD	EUR	3 299	629 119,30	1,36
SAFRAN SA	EUR	3 730	409 031,80	0,88
SAINT-GOBAIN	EUR	8 467	493 118,08	1,07
SANOFI	EUR	14 117	1 172 840,36	2,54
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 366	660 734,20	1,43
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 433	1 213 508,70	2,63
SOCIETE GENERALE SA	EUR	8 982	244 265,49	0,53
SR TELEPERFORMANCE	EUR	747	254 054,70	0,55
THALES	EUR	2 008	168 993,28	0,37
TOTALENERGIES SE	EUR	36 567	1 511 496,95	3,28
VINCI (EX SGE)	EUR	7 964	717 954,60	1,56
WINFARM SAS	EUR	5 400	189 810,00	0,41
WORLDLINE SA	EUR	4 717	311 369,17	0,67
TOTAL FRANCE			**19 819 738,78**	**42,95**
IRLANDE				
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	EUR	1 583	270 851,30	0,59
KERRY GROUP PLC-A	EUR	705	81 780,00	0,18
TOTAL IRLANDE			**352 631,30**	**0,77**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	128 576	855 158,98	1,85
INTESA SANPAOLO	EUR	170 243	417 691,20	0,91
SNAM	EUR	8 260	39 614,96	0,08
TOTAL ITALIE			**1 312 465,14**	**2,84**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	17 600	1 950 784,00	4,23
TOTAL LUXEMBOURG			**1 950 784,00**	**4,23**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	169	408 135,00	0,88
AKZO NOBEL	EUR	2 260	213 298,80	0,46
ASML HOLDING NV	EUR	5 067	3 272 775,30	7,10
HEINEKEN	EUR	2 316	208 903,20	0,45
ING GROEP NV	EUR	42 242	530 897,46	1,15
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 119	348 239,47	0,75
KONINKLIJKE DSM	EUR	5 288	913 502,00	1,98
PROSUS NV	EUR	3 251	224 286,49	0,48
ROYAL PHILIPS	EUR	8 353	320 254,02	0,69
STELLANTIS NV	EUR	39 476	652 222,47	1,42
STMICROELECTRONICS NV	EUR	7 989	301 704,59	0,66
TOTAL PAYS-BAS			**7 394 218,80**	**16,02**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**45 449 110,18**	**98,48**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**45 449 110,18**	**98,48**
Organismes de placement collectif				
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
AURIGA VENTURE III PART A	EUR	1 273	470 674,95	1,02
AURIGA VENTURE III PART B	EUR	13 400	262 405,50	0,57
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	67	46 900,00	0,10
France Private Equity II B1	EUR	92	1 454,91	
France Private Equity II B2	EUR	92	1 454,91	
France Private Equity II B3	EUR	92	1 454,91	
France Private Equity II B4	EUR	92	1 454,91	0,01
France Private Equity II PNL	EUR	3 705	56 481,61	0,12
SOFINNOVA CAPITAL V A1 FCPR	EUR	100	7 663,65	0,02
SOFINNOVA CAPITAL V A1 FCPR NL	EUR	100	25 000,00	0,06
TOTAL FRANCE			**874 945,35**	**1,90**
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			**874 945,35**	**1,90**
TOTAL Organismes de placement collectif			**874 945,35**	**1,90**
Créances			**24 134,22**	**0,05**
Dettes			**-166 471,78**	**-0,36**
Comptes financiers			**-32 958,41**	**-0,07**
Actif net			**46 148 759,56**	**100,00**

Part GAN EUROSTRATEGIE	**EUR**	**16 973,420**	**2 718,88**

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GAN EUROSTRATEGIE

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	368 323,21	EUR	21,70	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	368 323,21	EUR	21,70	EUR